



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS



COMITE DE TERRITOIRE SEUGNE

Vendredi 13 janvier, 10h00 – 12h00

Salle n°1 de la Communauté de Communes de la
Haute Saintonge, à Jonzac

COMPTE RENDU

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINDET	CLE SAGE Charente
Jean-Pierre LHERITEAU	ADAM 17
Pierre ETCHESSAHAR	DRAAF NA
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Anthony MARTIN	Syndicat des Eaux 17
Jean-Claude GODINEAU	EPTB Charente
Alexandre AGAT	ASA Saintonge Centre/Chambre d'agriculture
Noémie SCHALLER	AEAG
Manuella BROUSSEY	AEAG
Elisabeth MARIDET	AFB
Lilia MZALI	DDTM 17
Alain TESTAUD	CLE SAGE Charente
Cyril DENISE	AFB
Gilles BRICHET	Fédération de pêche 17
Annie PAVIE	Elue Pons
Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge
Pierre Jean RAVET	Mairie de Jonzac
Camille PLAIZE	Syndicat Mixte de la Seugne/ASA Saintonge Centre
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17
Yannick OLIVIER	DREAL NA
Côme DURAND	DREAL NA
Jean-Marie QUILLET	CDA Saintes
Célia LEVINET	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente
Nicolas GUITTOT	SYRES 17
Maryse LAVIE-COMBOT	CLE SAGE Charente
Eric JULLION	SMSHS/ADAM 17
Roland FEDON	ASA Saintonge Centre
François POIRSON	Coop de France Poitou-Charentes
Dominique CORMERAIS	UFC-Que Choisir
Julie MONROUX	Chambre d'Agriculture Charente Maritime
Fabien DOUMERET	CDC Haute-Saintonge

Tableau 1 : Liste des personnes présentes

Introduction

Monsieur Claude GUINET accueille les personnes présentes dans la salle. Il se présente et propose qu'au fil des interventions chacun se présente et indique l'organisme qu'il représente. Il souhaite également une excellente année à tous. Il demande aux participants d'excuser en particulier l'absence de Madame de ROFFIGNAC, Présidente du SYRES 17, qui est représentée par Monsieur Fabien Poussin, directeur du SYRES 17.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU se présente et salue l'ensemble des participants. Il présente l'EPTB Charente et détaille ses missions.

Monsieur Claude GUINET remercie la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la mise à disposition de la salle et souhaite rappeler que pour une gestion durable et équitable de la ressource en eau, il faudra faire appel à l'intelligence, la raison et à l'écoute pour comprendre les attentes de chacun.

Monsieur Fabien POUSSIN demande à nouveau d'excuser l'absence de Madame de ROFFIGNAC et rappelle l'historique de la création du SYRES 17 sous l'impulsion du conseil départemental de la Charente-Maritime et ses missions. Il présente également l'organisation mise en place pour l'élaboration du projet de territoire.

1 Contexte et objectifs du projet de territoire

Madame Lilia MZALI, responsable de l'unité gestion quantitative de l'eau à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime assure la présentation du contexte réglementaire dans lequel s'inscrivent les projets de territoire.

Présentation du diaporama de la DDTM 17.

Madame Manuella BROUSSEY, chargée d'interventions Espace rural à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, rappelle les objectifs des projets de territoire et assure la présentation du contenu technique attendu dans les projets de territoire.

Présentation du diaporama de l'Agence de l'eau (Diapos 1 à 3).

Monsieur Alexandre AGAT demande à Madame Manuella BROUSSEY est sûre de la valeur de 10% d'économies d'eau et celle-ci répond par l'affirmative. Monsieur Alexandre AGAT indique qu'il a toujours entendu parler de 18%.

Madame Manuella BROUSSEY est étonnée du chiffre de 18% et précise que 10% correspond au minimum sur le bassin Adour-Garonne, mais que sur Loire Bretagne il y a des pourcentages qui sont différents.

Monsieur Fabien POUSSIN indique que sur Loire-Bretagne c'est 20%. Il ajoute, sans en être certain, que sur la Boutonne on était parti de 75% du volume autorisé de 2006. Dans tous les cas, la vérification via la note ministérielle indique que le volume éligible stockable correspond au volume maximum prélevé au cours des 15 dernières années auquel on applique une réduction liée aux économies d'eau de 10% sur le bassin Adour-Garonne et de 20% sur le bassin Loire-Bretagne. C'est cette référence qui permet de connaître les volumes stockables éligibles aux aides de l'agence de l'eau.

Madame Lilia MZALI demande si les 18% ne correspondent pas au projet spécifique de Monsieur Alexandre AGAT.

Madame Manuella BROUSSEY indique que sur la Boutonne c'était beaucoup plus.

Monsieur Fabien POUSSIN confirme en indiquant qu'il s'agissait de 25%.

Madame Manuella BROUSSEY précise que le tableau présenté est très théorique et qu'il sera présenté avec les chiffres de chaque bassin et que ce sera au Comité de territoire de valider le tableau. La part d'économie d'eau sera variable selon les bassins, mais elle sera au minimum de 10%.

Monsieur Camille PLAIZE demande si le point de départ correspond à la moyenne du volume prélevé ou autorisé des 15 dernières années.

Madame Manuella BROUSSEY répond qu'il s'agit du maximum prélevé durant les 15 dernières années et non autorisé.

Monsieur Fabien POUSSIN demande confirmation sur le fait que la référence correspond bien au maximum consommé.

Madame Manuella BROUSSEY confirme et indique que la détermination du volume de référence demande un travail important d'échanges entre les bases de données des services de l'Etat, du SYRES et/ou des porteurs de projet.

Elle reprend et termine la présentation du diaporama.

Présentation du diaporama de l'Agence de l'eau (Diapos 4 à 7).

Monsieur Claude GUINET demande s'il y a des questions par rapport à ce qui vient d'être présenté.

Monsieur Jacques BRIE souhaite noter un problème de sémantique avec les termes « prélèvement » et « volume prélevé » qui sont employés et qui veulent dire la même chose.

Monsieur Claude GUINET demande si cela est clair pour tout le monde.

Monsieur Jean-Marie BOURRY indique que 2006 constitue l'année étalon et souhaiterait connaître la différence entre les volumes prélevés en 2006 et la moyenne des volumes prélevés depuis 15 ans.

Madame Lilia MZALI indique qu'il ne s'agit pas forcément de l'année 2006, mais bien du maximum prélevé au cours des 15 dernières années. Elle ajoute que la DDTM a des données à partir de 2006, mais, qu'en général, les volumes maximums sont enregistrés entre 2000 et 2004 et que les consommations baissent après 2006, mais qu'il s'agit de généralités et qu'elle n'a pas les chiffres spécifiques au bassin de la Seugne.

Une personne répond que la baisse des volumes prélevés est beaucoup plus importante puisque dans les années 90 ils s'élevaient à 20 millions de m³ et qu'aujourd'hui ils s'élèvent à 8,7 millions de m³.

Monsieur Claude GUINET propose que cela fasse partie du diagnostic d'avoir des éléments plus détaillés et notamment avant 2006 ce qui permettra de répondre à la question de Monsieur Jean-Marie BOURRY et d'affiner la connaissance de ce territoire.

Madame Lilia MZALI et Madame Manuella BROUSSEY confirment et ajoutent que cela sera obligatoire.

Monsieur Claude GUINET demande si d'autres personnes souhaitent intervenir, mais aucune autre intervention n'est demandée.

2 Organisation et calendrier

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapo 4)

Monsieur Claude GUINET présente le rôle de la CLE et du Comité de territoire dans l'élaboration du projet de territoire. Il présente également la composition proposée du comité de territoire Seugne et demande s'il y a des remarques sur cette composition.

Monsieur Alexandre AGAT demande pourquoi ce sont les communes de Jonzac et Pons qui ont été choisies.

Monsieur Romain OZOG répond qu'il s'agit des deux communes les plus importantes du bassin versant de la Seugne.

Monsieur Pierre Jean RAVET ajoute qu'il s'agit des plus grosses communes en termes de prélèvement également.

Madame Célia LEVINET précise que lorsque le Bureau de la CLE a défini la Composition du comité de territoire il avait deux objectifs. Considérant que le Comité de territoire constitue le comité de pilotage du projet il a souhaité qu'il ait une taille raisonnable. Il n'était donc pas possible d'intégrer l'ensemble des communes du bassin. Le Bureau de la CLE a également souhaité garder un équilibre entre les acteurs. Elle explique qu'il y a effectivement des structures qu'il serait intéressant d'inviter, mais que les inviter modifierait l'équilibre. Le choix de Jonzac et de Pons a été fait en considérant que ces communes auraient certainement plus de facilité à se mobiliser que les plus petites communes.

Monsieur Eric JULLION trouve qu'il est très bien de parler d'usagers, mais constate que les propriétaires de moulin ne sont pas représentés au sein du Comité de territoire alors qu'ils constituent des usagers importants des cours d'eau. Il souhaite donc savoir s'il est possible de les intégrer au Comité de territoire.

Monsieur Claude GUINET demande s'il y a des propriétaires de moulin qui sont présents au Comité de territoire, mais à un autre titre tel qu'élus à la communauté de communes.

Monsieur Eric JULLION répond que lui-même est membre de l'association des amis des moulins et élu au SMSHS.

Monsieur Claude GUINET indique qu'il pense que personne ne fera grief à Monsieur Eric JULLION de parler au nom des amis des moulins, qui sont des acteurs essentiels sur cet affluent comme sur d'autres, et ensuite de tourner sa casquette et de parler au nom des élus du SMSHS.

Monsieur Eric JULLION indique que ce n'est pas une question de personne, qu'aujourd'hui il est présent et que demain il ne le sera peut-être pas, mais que c'est l'association qui est importante.

Monsieur Claude GUINET répond qu'il entend bien la remarque.

Une personne indique que les propriétaires de moulins avaient un rôle qui est de plus en plus faible mais qui existe toujours, de gestion de ces ouvrages.

Monsieur Fabien POUSSIN demande si ce ne sont pas des intérêts qui peuvent être portés par les syndicats de rivière.

Monsieur Eric JULLION répond que les syndicats de rivières sont compréhensifs et coopératifs sur la problématique des moulins, des seuils, des problèmes d'ouverture des moulins, etc. Il ajoute qu'il pense qu'au sein du SMSHS tout le monde est sur la même longueur d'onde, mais il ne peut pas se prononcer pour les autres syndicats. Il ajoute que le syndicat est composé d'élus, que les personnes sont élues jusqu'à la fin de leur mandat en 2020 et qu'en 2020 il y aura d'autres personnes et d'autres idées, d'autres conceptions.

Monsieur Claude GUINET revient sur la question des petites collectivités en indiquant qu'il est possible de remplacer Pons et Jonzac par d'autres communes qui pourront également être remises en cause.

Monsieur Pierre Jean RAVET indique qu'en termes de prélèvement AEP, les communes de Pons et Jonzac sont les plus importantes du bassin et qu'il s'agit de 2 communes qui ne font pas partie du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

Monsieur Claude GUINET estime donc qu'il s'agit d'un bon choix.

Monsieur Fabien POUSSIN demande s'il n'est pas envisageable, au fur et à mesure de l'avancée du projet de territoire, d'inviter certaines communes qui seraient plus particulièrement intéressées par un projet ou un secteur particulier même si elles ne sont pas membres.

Madame Célia LEVINET précise que le Comité de territoire constitue le comité de pilotage, mais que par la suite il y aura des groupes de travail où il sera possible de mobiliser beaucoup plus largement et sur des sujets particuliers. Ces groupes de travail n'auront pas un rôle de pilotage, mais un rôle de concertation et de proposition d'idées. Il sera possible donc d'inviter des communes qui ne font pas partie du Comité de territoire.

Monsieur Pierre Jean RAVET insiste sur le fait que les communes sont représentées par le syndicat.

Monsieur Alexandre AGAT précise pourquoi il a posé cette question et indique qu'il pense que les actions qui pourront être proposées seront certainement mises en place plutôt sur les petites communes que sur ces deux grosses communes.

Une personne indique qu'il n'y aura pas de réserves de substitution en centre-ville de Jonzac.

Monsieur Claude GUINET répond qu'il n'est pas possible d'augmenter de façon trop importante la liste et qu'il faut rester dans un équilibre acceptable et espère que la communauté de communes sera représentative des « petites » communes.

Madame Manuella BROUSSEY indique qu'il y a également les syndicats de rivières dans le comité de territoire et qu'il ne faut pas se focaliser sur les réserves de substitution, il y aura d'autres actions qui seront proposés sur lesquelles les syndicats de rivière seront certainement maître d'ouvrage et qu'ils représentent les communes rurales.

Monsieur Claude GUINET indique que la question méritait d'être posée et qu'il s'agissait de confirmer qu'il n'y avait pas d'erreur sur l'essentiel. Il ajoute que le garant environnemental demandé par l'Etat doit être financé par l'Etat, et que la concertation demande de la transparence, mais qu'il ne faut pas perdre du temps sur des problèmes de détail.

Il rappelle aux participants de se présenter avant de prendre la parole.

Monsieur Bernard MAINDRON explique que le syndicat de la Seugne va évoluer pour qu'il n'y ait qu'un seul syndicat sur le bassin. Il indique qu'il est président du syndicat, mais également maire d'une commune rurale et qu'il pourra donc représenter les communes rurales.

Monsieur Claude GUINET répond que ce sera un élément facilitateur, ce qui lui convient et demande la validation de la composition du comité de territoire. Il rappelle qu'il s'agira d'une instance de concertation et de validation, mais que tout sera entériné par la CLE in fine.

Madame Célia LEVINET confirme que le comité de pilotage est l'instance de pilotage, mais qu'il y aura un avis délivré par la CLE.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, la composition du comité de territoire est validée.

Madame Célia LEVINET présente l'organisation mise en place entre l'EPTB Charente et le SYRES 17 ainsi que le calendrier prévisionnel du projet de territoire. Elle rappelle que chaque structure a fait le choix de recruter un animateur pour les projets de territoire, Romain OZOG pour l'EPTB Charente et Nicolas GUITTOT pour le SYRES. Elle indique que d'autres agents de l'EPTB sont également mobilisés.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 5 et 6)

Monsieur Fabien POUSSIN indique qu'il existait plusieurs possibilités pour l'élaboration des projets de territoire. La solution de rédiger la phase Etat des lieux Diagnostic en régie n'a pas été retenue et cette phase sera confiée à un prestataire de service dans un souci d'impartialité et pour pouvoir avoir une information la plus neutre possible qui ne puisse pas être remise en cause. Il ajoute que les parties stratégie et programme d'actions seront co-rédigées en régie par les animateurs sur la base de l'Etat des lieux et du Diagnostic.

Madame Célia LEVINET précise que l'élaboration de la stratégie et le programme d'actions sera animée par les animateurs. L'idée étant que cette élaboration se fasse avec les acteurs du territoire, ce qui explique pourquoi le choix a été fait de ne pas prendre un prestataire pour cette seconde phase. Elle explique que le projet de territoire doit être co-élaboré et que le rôle de l'EPTB et du SYRES sera plutôt d'animer cette élaboration puis ensuite de la rédiger.

3 Méthodologie : cahier des charges

Monsieur Romain OZOG et Monsieur Nicolas GUITTOT présentent le cahier des charges proposé au Comité de territoire pour la réalisation de l'Etat des lieux Diagnostic.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 7 à 11)

Monsieur Fabien DOUMERET, technicien rivière à la communauté de communes, demande confirmation sur le fait qu'il n'y aura pas production de nouvelles données et qu'il s'agira donc d'un travail bibliographique.

Monsieur Romain OZOG confirme et indique que s'il y a des données nécessaires qui s'avèrent manquantes il s'agira de mettre en évidence cette absence de données.

Madame Kristell PICHODOU précise que cela pourra faire l'objet d'une action du programme d'actions si cette donnée s'avère nécessaire.

Monsieur Fabien POUSSIN explique que le bureau d'études devra faire un travail bibliographique et d'actualisation des données existantes et des données du SAGE notamment, puisque dans le cadre de celui-ci des états des lieux par sous-bassins ont été réalisés. Il devra également mettre en évidence les possibles lacunes de données pour la gestion quantitative.

Monsieur Claude GUINET demande à Monsieur Fabien DOUMERET s'il pense à quelque chose en particulier et celui-ci répond par la négative.

Monsieur Fabien POUSSIN ajoute que si la production de données avait été prévue, la durée d'élaboration de l'Etat des lieux Diagnostic aurait dû être de 1 à 2 ans au lieu des 8 mois prévus aujourd'hui.

Monsieur Pierre Jean RAVET demande si on va combler les lacunes au cours de l'étude.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que les lacunes ne seront pas comblées au cours de l'étude, mais pourront faire l'objet d'une action dans le programme d'actions.

Madame Manuella BROUSSEY indique qu'il ne faut pas fermer la porte, mais que cela dépendra du type de lacune qui sera mis en évidence. S'il s'agit d'étude très importante alors cela fera l'objet d'une action à part entière du projet de territoire, mais s'il y a des besoins très importants et très pressés pour l'élaboration du projet de territoire il sera possible de faire une petite étude complémentaire.

Monsieur Fabien DOUMERET indique que le syndicat va lancer une étude qui lui permettra de définir un programme d'actions pluriannuel. Le bureau d'études est en train de réaliser l'état des lieux, mais axé sur le milieu aquatique.

Madame Manuella BROUSSEY souhaite que cette information figure dans le cahier des charges afin que les bureaux d'études communiquent entre eux.

Monsieur Jean-Marie QUILLET indique que la communauté d'agglomération de Saintes engage le même type d'étude sur la basse Seugne et ajoute qu'il y aura certainement un lien à faire avec le programme Re-Sources puisqu'une grosse partie du bassin est concerné.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que cela est prévu.

Monsieur Pierre Jean RAVET indique que sur le document il est écrit « gestion de l'étiage », il pense qu'il s'agit plutôt « des étiages » et demande ce qui est entendu par « étiage ».

Monsieur Claude GUINET répond que la remarque est pertinente.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que l'objectif du projet de territoire est l'atteinte des volumes prélevables estivaux et, qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de volume prélevable hivernal.

Madame Manuella BROUSSEY précise que l'objectif des projets de territoire est l'atteinte du bon état global.

Monsieur Gilles BRICHET indique que la fédération de pêche de la Charente-Maritime est en cours de finalisation d'un PDPG qui pourra être mis à disposition de l'étude.

Monsieur Pierre Jean RAVET demande confirmation qu'il s'agit des étiages estivaux.

Monsieur Fabien POUSSIN confirme.

Monsieur Claude GUINET indique qu'il faudra se poser la question de comment on remplira les retenues de substitution et à quel moment puisqu'il s'agit d'avoir une vision globale.

Monsieur Alexandre AGAT explique qu'il ne faut pas se focaliser sur cette année qui est une année critique, qu'il y aura certainement des années plutôt humides où il faudra gérer, à l'inverse, des inondations. Il demande si, dans le cadre du programme d'actions, il est envisageable qu'il y ait des actions de sensibilisation vis-à-vis de l'usage AEP.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU indique qu'il est 1^{er} Vice-Président du syndicat des eaux et répond qu'il y a une tendance à la baisse des consommations en eau puisque le volume est passé de 120m³/an à 90m³/an ce qui traduit une prise de conscience des consommateurs.

Monsieur Alexandre AGAT dit qu'il entend la réponse, mais souhaiterait tout de même qu'il y ait une communication afin que tout le monde mette un petit grain de sable.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU ajoute que le syndicat des eaux a regardé l'état des canalisations, mais qu'il y a effectivement également les consommations.

Monsieur Claude GUINET indique que le projet de territoire est un projet global et que le projet n'est pas focalisé sur les retenues de substitution.

Monsieur Jean-Marie BOURRY demande quel sera l'organisme chargé de fixer les seuils de remplissage des réserves de substitution puisqu'avec le changement climatique, les hivers secs risquent d'être plus fréquents tout en sachant qu'il suffit d'un hiver sec pour ravager toute la biodiversité et revenir au niveau zéro. Il indique qu'il faudra peut-être prévoir des scénarios catastrophes où les réserves ne pourront pas être remplies.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que l'objectif des projets de territoire n'est pas de dimensionner et positionner les réserves, mais de définir quelle est la part du stockage et des économies à réaliser dans le cadre du diagnostic. S'il y a clairement nécessité de stockage de l'eau alors il y aura une action correspondante dans le programme d'actions et l'ensemble des études techniques et d'impact

permettront de définir ces seuils de remplissage. Ces études feront l'objet d'une fiche action, mais elles ne seront pas réalisées dans le projet de territoire.

Madame Lilia MZALI souhaite nuancer les propos de Monsieur Fabien POUSSIN. Elle confirme que les études de dimensionnement feront l'objet d'un dossier plus spécifique, mais elle indique que le diagnostic devra identifier les zones à enjeu et pré-localiser les secteurs où la substitution permettrait d'améliorer la situation quantitative. Elle ajoute qu'il est également nécessaire de faire une analyse coût-bénéfice de ces réserves. Elle indique enfin qu'il est souhaitable que le projet de territoire permette une concertation permettant l'élaboration des études techniques spécifiques qui suivront.

Monsieur Fabien POUSSIN indique qu'il y aura effectivement une concertation sur ces sujets puisqu'il y aura des comités techniques dans le cadre du projet de territoire avec les différents partenaires et usagers sur les conditions de remplissage. Il rappelle que l'Etat des Lieux Diagnostic va définir un volume stockable et pré-identifier des zones préférentielles pour mettre en place ces actions.

Monsieur Claude GUINET revient sur le changement climatique et indique que l'Agence de l'eau travaille sur ce sujet, qu'il y a peu de certitude, mais qu'il y a des tendances qui se dessinent et qu'il est clair qu'il ne sera pas construit des projets millénaires. Il ajoute que dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique pour le Grand Sud-Ouest sont en cours d'élaboration. Le prochain SDAGE prendra en compte ces éléments et aura son mot à dire sur l'organisation générale avec des impulsions et des impératifs. Il y a des enjeux économiques, mais également des enjeux globalisés. Il ajoute qu'il entend bien que l'année est exceptionnelle, mais que la décennie est peut-être exceptionnelle ou que le siècle est exceptionnel. Il insiste enfin sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un projet de retenue, mais qu'il s'agit d'un projet de territoire.

Monsieur Camille PLAIZE explique que l'ASA Saintonge Centre travaille sur les projets de réserves depuis 2006 et qu'il y a déjà eu des tests de pompage hivernaux. Il ajoute que le fait de ne pas pouvoir remplir les réserves 2 années sur 10 a déjà été pris en compte dans les études et qu'il ne faut pas tout remettre en cause et remettre à zéro tout ce qui a déjà été fait. Il indique également qu'il ne faut pas confondre projet de territoire et projet de réserves qui seront certainement abordés en comité technique du projet de territoire.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que ces projets de réserves seront intégrés au projet de territoire et qu'il s'agira de vérifier s'il y a bien cohérence entre le volume stockable et les projets de réserve et de vérifier si la localisation de ces projets correspond bien à des zones à enjeu. Il indique que cela devrait être le cas puisque les projets de réserve ont été pensés avec l'objectif d'atteindre les DOE.

Monsieur Claude GUINET rappelle qu'il est garant du temps et qu'il faut donc avancer.

Monsieur OZOG et monsieur GUITTOT reprennent la présentation du diaporama.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 12 et 13)

Madame Manuella BROUSSEY indique que dans l'historique des actions réalisées sur le bassin, il faut aller plus loin qu'un simple inventaire et essayer d'analyser ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

Monsieur Alexandre AGAT demande si, au niveau de la partie agricole, le bureau d'études devra faire le tour de toutes les exploitations.

Monsieur Romain OZOG répond qu'il s'agit de faire avec les données existantes, le but n'est pas de faire le tour des exploitations.

Madame Julie MONROUX indique que la chambre d'agriculture commence tout juste à avoir des données sur les surfaces irriguées, via l'OUGC, et indique que les surfaces irriguées ne sont plus déclarées à la PAC depuis 2009 ce qui risque d'entraîner des lacunes entre 2009 et aujourd'hui et la chambre ne pourra pas communiquer beaucoup plus de choses.

Monsieur Romain OZOG répond que c'est effectivement le problème qui se pose sur la plupart des territoires.

Monsieur Alexandre AGAT ajoute que l'OUGC dispose d'une information en termes de volume, mais pas en termes de surface.

Madame Julie MONROUX indique qu'aujourd'hui l'OUGC demande aux irrigants les cultures qui sont irriguées, mais il s'agit d'informations facultatives qui ne sont donc pas forcément récupérées. Elle indique que ces données pourront être transmises, mais qu'il ne s'agit pas de données aussi précises que pouvaient l'être les données PAC.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR indique que cette problématique est commune à l'ensemble des territoires. Il ajoute que la DRAAF de bassin Adour-Garonne a lancé un travail estimatif basé sur les assolements, les historiques et les besoins en eau des plantes pour essayer d'évaluer sur chaque bassin les besoins en eau d'irrigation. Ce travail est toujours en cours et pas encore tout à fait finalisé, néanmoins, la DRAAF propose son aide avec plaisir pour travailler ensemble sur ce bassin.

Une personne demande si les données utilisées sur la Boutonne sont antérieures à 2009 ou non.

Monsieur Fabien POUSSIN répond qu'il y a eu un travail à partir du RPG et du RGA.

Madame Lilia MZALI ajoute qu'il y a eu un croisement de toutes les sources de données qui existaient et une exploitation des questionnaires de l'OUGC. Elle indique qu'il s'agit d'un point crucial et ajoute que le projet de cahiers des charges est assez complet de ce point de vue et indique qu'il s'agit vraiment de la thématique qui manque actuellement puisque le reste des éléments a déjà été étudié lors de l'élaboration du SAGE alors que la thématique agricole n'a pas été aussi développée dans le SAGE. Il s'agit d'une plus-value du projet de territoire et il convient maintenant de voir ce qu'il existe et ce qui peut être fait en plus, notamment en termes d'analyse socio-économique des exploitations. Elle indique qu'il y avait eu une étude socio-économique menée en 2009 sur la Seudre et la Boutonne qui étudiait l'impact des volumes prélevables sur les exploitations. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un point fondamental du projet de territoire.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR ajoute que c'est effectivement ce type de données qui a pu manquer dans les tout premiers projets. Dans tous les cas, il indique que le cahier des charges est bien complet sur ce point et que cela mérite d'accompagner cet effort et salue cette intention. La DRAAF est très intéressée d'avoir des retours sur les conséquences sur l'économie agricole et les filières de ces projets.

Monsieur Claude GUINET indique que les complémentarités qui sont en train de s'organiser sont très intéressantes.

Monsieur Bernard MAINDRON souhaite connaître l'articulation entre les projets de territoire et la demande d'Autorisation Unique de Prélèvement de l'OUGC Saintonge d'une durée de 15 ans. Il s'inquiète d'une autorisation pour 15 ans si jamais le projet de territoire part dans une autre direction et il pense qu'il faut une articulation entre l'enquête publique et le travail qui va être mis en œuvre par le Comité de territoire.

Une personne indique qu'il s'agit d'une autorisation, mais qu'il y aura toujours l'arrêté-cadre de la préfecture qui imposera des limitations en cas de franchissement de seuils.

Madame Julie MONROUX indique que c'est la chambre régionale d'agriculture qui organise l'OUGC. Elle précise que l'OUGC provient de la loi sur l'eau de 2006 qui indique les zones où il y a des déficits en eau et sur lesquels il faut mettre en place un organisme unique qui sera la structure qui va prendre en charge la gestion collective de l'eau et qui va avoir pour rôle de répartir l'eau entre les irrigants. Sur le territoire, le volume à répartir est déjà connu puisqu'il y a le protocole d'accord de 2011 qui définit, par bassin, les volumes prélevables et la demande d'autorisation qui est déposé aujourd'hui est nécessaire pour la mise en place de l'organisme unique. Elle ajoute que le volume prélevable est le même que celui qui sera dans le projet de territoire et qu'il y a donc forcément un lien entre le projet de territoire et l'OUGC.

Madame Lilia MZALI précise que l'OUGC était obligé de déposer sa demande d'autorisation unique de prélèvement puisque sinon il n'y avait plus d'autorisation de prélèvement pour les irrigants cette année. Elle ajoute que chaque année, l'OUGC doit déposer un plan de répartition annuel qui peut être débattu. Dans l'AUP il y a déjà eu un travail d'identification des zones sensibles, mais c'est ce travail qui doit être approfondi dans le cadre du projet de territoire et qui pourra venir compléter la répartition de l'OUGC.

Monsieur Nicolas GUITTOT et Monsieur Romain OZOG reprennent la présentation du diaporama.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapos 12 et 13)

Madame Manuella BROUSSEY indique qu'il faudra indiquer clairement les volumes en jeu, le volume de départ et le volume cible et qu'il faudra que ces volumes soient validés en Comité de territoire.

Monsieur Alexandre AGAT demande si les efforts déjà réalisés par la profession agricole seront pris en compte.

Monsieur Fabien POUSSIN répond par l'affirmative. Ce point sera abordé dans la partie agricole du cahier des charges, dans la partie « évolution des années 80 jusqu'à aujourd'hui ».

Monsieur Alexandre AGAT indique qu'il faut prendre en compte les économies d'eau et les changements de pratique et ajoute que l'on ne part pas de zéro aujourd'hui.

Madame Manuella BROUSSEY répond que, sur la Boutonne, les efforts ont été pris en compte et c'est l'intérêt de partir sur une durée de 15 ans permettant de voir l'évolution. Elle précise que ce travail n'est pas évident à réaliser et qu'il demande une formalisation et une retranscription des efforts réalisés ce qui demande du temps.

Monsieur Romain OZOG et Monsieur Nicolas GUITTOT reprennent la présentation du diaporama.

Présentation du diaporama de l'EPTB et du SYRES (Diapo 14)

Monsieur Romain OZOG demande au comité de territoire s'il juge nécessaire d'organiser une réunion de lancement dès le début de l'étude ou s'il ne serait pas plus pertinent de laisser travailler un peu le bureau d'études pour que celui-ci ait déjà des éléments à présenter en plus de sa méthodologie.

Monsieur Bernard MAINDRON répond qu'il est préférable que le bureau d'études présente sa méthodologie afin que les choses soient claires dès le début.

Monsieur Fabien POUSSIN indique qu'il s'agit d'une question ouverte et que la crainte est que le bureau d'étude re présente le cahier des charges qui vient d'être présenté et qu'il y ait donc redondance avec la réunion d'aujourd'hui.

Madame Célia LEVINET précise que la question n'est pas de faire ou non la réunion, mais si on la fait au moment du lancement de l'étude ou trois semaines plus tard après une première collecte de données. Elle demande si le Comité de territoire souhaite être consulté dès le début de l'étude ou bien s'il souhaite être consulté une fois qu'il y aura eu une première collecte de données.

Monsieur Claude GUINET indique qu'il y a la possibilité d'ajouter des réunions et indique, qu'à titre personnel, il trouve plutôt pertinent que le bureau d'études présente une méthodologie adaptée au territoire rapidement. Il juge que ce sont des spécialistes et qu'ils sont donc capables de s'adapter très rapidement à un territoire. Il propose, si nécessaire, d'organiser une réunion supplémentaire 3 semaines après pour faire le point sur le travail réalisé.

Madame Célia LEVINET précise qu'il est prévu trois comités de territoire à des moments clé qui sont globalement, le lancement de l'étude, la fin de l'état des lieux et la fin du diagnostic, mais qu'il est effectivement possible de prévoir une réunion supplémentaire sans forcément prévoir tout de suite à quel moment l'organiser.

Madame Lilia MZALI indique que le cahier des charges est un peu plus succinct sur la phase de diagnostic et qu'il y aura certainement des choses à caler sur cette phase avec le prestataire.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que les co-porteurs se sont demandé en élaborant le CCTP s'ils devaient définir les enjeux qu'ils jugeaient importants ou laisser le bureau d'études faire ce travail, étant donné qu'il a les compétences techniques et proposer des critères que le Comité de territoire validerait. Il ajoute que les co-porteurs sont partis sur cette deuxième option pour être sûrs de ne pas oublier un critère important dans le cahier des charges et ne pas être bloqués par la suite. Il indique également qu'il est possible, dans la phase diagnostic, qu'il y ait besoin de solliciter le Comité de territoire pour valider ces critères.

Madame Manuella BROUSSEY explique que sur la Boutonne il y a eu besoin d'allers/retours plus réguliers avec le comité technique puisque la méthodologie était vraiment à caler.

Monsieur Claude GUINET ajoute qu'il s'agit peut-être d'éléments qui apparaîtront dans la réunion de fin avril présentés par le bureau d'études lui-même puisqu'il s'agit de spécialistes et qu'ils connaissent bien les risques d'échappement et la nécessité d'arbitrage.

Monsieur Fabien DOUMERET indique qu'il faudrait demander dans le CCTP et le DQE le prix d'une réunion supplémentaire.

Monsieur Fabien POUSSIN répond qu'il est possible de le prévoir.

Monsieur Claude GUINET propose que le CCTP présenté soit validé et puisse partir à la consultation.

Madame Lilia MZALI revient sur la phase diagnostic en indiquant qu'il y a des remarques qui n'apparaissent plus par rapport à la première version transmise à la DDTM, notamment sur les aspects socio-économiques.

Monsieur Fabien POUSSIN demande s'il s'agit des points sur les propositions d'ouverture de la part du bureau d'études sur les pistes à suivre.

Madame Lilia MZALI confirme et **Monsieur POUSSIN** répond que les co-porteurs ont fait le choix d'enlever ces éléments considérant qu'ils relevaient plutôt de la stratégie.

Madame Lilia MZALI insiste sur le fait qu'il faut avoir des données socio-économiques sur les exploitations.

Monsieur Fabien POUSSIN répond que ces éléments sont abordés dans l'état des lieux avec des éléments sur les marges, les rendements, etc.

Madame Lilia MZALI ne voit pas d'inconvénient à ce que ce soit traité dans cette partie, elle rappelle juste que la DDTM souhaite que ces éléments soient abordés.

Madame Célia LEVINET précise ensuite que le cahier des charges qui vient d'être présenté concerne le bassin de la Seugne mais que, étant donné que l'EPTB et le SYRES portent également le projet de territoire Charente Aval/Bruant, ils souhaitent lancer un marché unique. Il y aura donc un marché unique avec deux lots ce qui implique que le cahier des charges qui sera mis en consultation ne sera pas tout à fait identique à celui qui vient d'être présenté. Mais le contenu technique du cahier des charges sera le même. Elle insiste sur le fait que les modifications à apporter concernent principalement des points non techniques.

Monsieur Fabien DOUMERET demande s'il y a un ordre de grandeur estimatif sur le lot 1 et le lot 2.

Monsieur Romain OZOG répond que sur la Seugne l'étude est estimée entre 50 000 € et 60 000 € alors que sur Charente Aval/Bruant l'estimation est plutôt de 60 000 € à 70 000 €.

Monsieur Fabien DOUMERET indique qu'il faut faire attention à certains seuils des marchés publics.

Madame Manuella BROUSSEY souhaite revenir sur les compétences du bureau d'études et demande ce qui a été prévu, notamment sur les aspects socio-économiques qu'il ne faut pas oublier puisque tous les bureaux d'études ne sont pas forcément compétents sur ces aspects.

Monsieur Fabien POUSSIN répond qu'il faut que les co-porteurs refassent le point sur ces aspects, mais que ce sera effectivement indiqué dans le marché.

Monsieur Claude GUINET indique que le cahier des charges est donc validé et propose à l'EPTB et au SYRES de conclure en quelques mots.

Conclusion

Monsieur Jean-Claude GODINEAU indique qu'il est satisfait de la teneur de cette réunion et que le cahier des charges définitif sera téléchargeable à partir de février sur le site internet de l'EPTB. Il ajoute que ce projet partagé aussi bien sur la quantité que sur la qualité devra permettre à chacun d'utiliser l'eau comme il se doit. Il remercie l'ensemble des membres présents de participer à ce projet. Il ajoute qu'au sujet de la réunion de lancement, il est effectivement utile de rencontrer le bureau d'études dès le début de l'étude. Il indique enfin, qu'au niveau personnel et qu'en tant que représentant de l'EPTB, il est satisfait de la réunion de ce matin.

Monsieur Fabien POUSSIN indique que les deux cellules d'animation du SYRES et de l'EPTB sont désormais opérationnelles depuis le 19 septembre et le 28 novembre. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à les contacter, via les coordonnées indiquées sur la dernière diapositive (Diapo 15), puisque les animateurs sont à la disposition des membres du Comité de territoire pour échanger, récolter les informations qui pourraient être utiles et faire le lien avec le bureau d'études. Il ajoute que les négoce et les coopératives ont été invitées aux comités de territoire puisque bien que l'état des lieux fasse le point sur ce qui existe aujourd'hui, il est utile de voir ce qui se fait en termes d'évolution et de filières innovantes.

Monsieur Claude GUINET remercie les participations actives et réfléchies de chacun qui semblent aller dans le bon sens selon lui. Il pense que cela va dans le sens que l'on veut pour le fleuve et ses affluents. Il ajoute qu'il faut prendre en compte toutes ces bonnes volontés. Il indique que la prochaine réunion du comité de territoire se déroulera fin avril et lève la séance.